



UN TOPO-GUIDE RÉALISÉ PAR L'ASSOCIATION CHÂTEAUX FORT D'ALSACE ET LA FÉDÉRATION DU CLUB VOSGIEN

Ce topo-guide est réalisé par l'association Châteaux forts d'Alsace et le Club Vosgien. Il vous invite à partir pour 450 km à la découverte de 80 de ces châteaux forts de montagne en parcourant le chemin des châteaux fort d'Alsace. Répartis sur l'ensemble du massif vosgien, ces ruines constituent un ensemble unique qui associe nature et patrimoine. Comme tous les grands chemins il peut se parcourir en plusieurs tronçons à l'occasion d'une journée, d'un week-end ou d'une semaine. À vous de vous en emparer et de le "déguster" à votre rythme.

Format : 16,5 X 24 - 184 pages
 Couverture souple avec rabats
 Prix 18 euros - Edité par ID Edition

SOUTENEZ L'ASSOCIATION DES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

ACHETEZ LE TOPO-GUIDE DU CHEMIN DES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

UN LIVRE POUR AIDER L'ASSOCIATION DES CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

L'achat de ce topo-guide permet de soutenir les projets de l'association.

1/ En commandant le topo-guide directement à l'association au prix 18 € plus 5 € de frais d'envois soit 23 €

2/ En faisant un don à l'association d'au moins 80 € qui a titre de remerciement vous offrira ce topo-guide et vous l'enverra gratuitement.

Ce don est déductible fiscalement de votre IRPP (66%) ou IS (60%).

Le livre vous coutera certes un peu plus cher mais 26,60 € au lieu de 23 € mais cela sera pour l'association une aide vraiment significative.



Non : Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail:@.....

Souhaite commander: topo-guide(s) au prix de 23 € soit un total de €

Souhaite faire un don de..... € au profit de l'association et recevoir à titre de remerciement.....livre(s)

Veillez libeller votre chèque à l'ordre Association des châteaux forts d'Alsace
 1 rue Albert Schweitzer - 67140 Heiligenstein

Pour toute information bonjour@chateauxfortsalsace.com

* Don minimum de 80 euros par livre Reconnue association d'intérêt général par l'administration fiscale, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable (articles 200-1.b et 238 bis 1.a du CGI).ou 60 % de Impôt sur les Sociétés pour les entreprises

